

ANHEE – PRIX DES CONCESSIONS (2026)

Attention : indexation chaque année

TYPE	ENTITE	HORS ENTITE	Renouvellement
Concession au m ²	100 €/m ²	500 €/m ²	
<u>Pleine terre</u> Concession 1 à 2 personnes	200,00 € : 2 m ²	1000,00 € : 2 m ²	500,00 €
<u>EXCEPTION : MAREDRET (pleine terre)</u> 1 personne 2 personnes	200,00 € : 2 m ² 400,00 € : 4 m ²	1000,00 € : 2 m ² 2000,00 € : 4 m ²	500,00€
<u>Caveau</u> Concession 1 à 3 personnes	250,00 € : 2,50 m ²	1250,00 € : 2,50 m ²	500,00 €
<u>Caveau</u> (2m/2,5m) Concession 4 personnes	500,00 € : 5 m ²	2500,00 € : 5 m ²	500,00 €
<u>Caveau</u> (2,5m/2,5m) Concession 5 à 6 personnes	625,00 € : 6,25 m ²	3125,00 € : 6,25 m ²	500,00 €
<u>Cavurne</u> 1 à 2 urnes	100,00 € : 1 m ²	500,00 € : 1 m ²	500,00 €
<u>Columbarium</u> (2 urnes)	1325,00 €	2650,00 €	250,00 €
<u>Urne surnuméraire</u> (= urne supplémentaire par rapport au nombre de places initialement prévues dans la concession)	100,00 €	200,00 €	/

<u>Intitulé</u>	<u>Entité</u>	<u>Hors entité (ou personnes ayant quitté la commune)</u>
<u>Location d'un caveau d'attente</u>	5,00 € par corps et par jour ou fraction de jour et 50 € par translation ultérieure des restes mortels au lieu de sépulture définitif.	
<u>Inhumation</u>	Gratuit (*)	450,00 € par inhumation (même si la concession est existante), par dispersion des cendres ou par mise en columbarium.
	(*) Gratuit pour - Les personnes domiciliées dans la commune - Les personnes ayant résidé au moins 20 ans dans la commune et ayant quitté l'entité pour s'établir soit une maison de retraite, soit dans une institution ou chez un proche pour des raisons de santé - Enfants de - de 18 ans - Les militaires et civils morts pour la patrie - Les indigents	

<u>Exhumation</u>	• 400,00 € (cercueils + rassemblement des restes mortels par les Pompes Funèbres) ; • 600,00 € (urnes par le personnel communal). Gratuit pour toute exhumation effectuée suite à une décision judiciaire ou toute exhumation effectuée d'office par la commune.
---------------------------------	--